Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260617-DEC2026_54-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

DECISION N° 2026 - 54

Objet : Attribution au marché n° 2026-0010 portant réalisation d'une campagne de recherche des substances dangereuses dans l'eau

Le Président de Liffré-Cormier Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU l'arrêté du 03 octobre 2023, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la délibération n°2026/078 du Conseil communautaire du 07 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2026/078 en date du 07 avril 2026 déléguant au Président la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leur marché subséquent dont le montant est inférieur à 100 000,00 € HT et qui peuvent être passés selon la forme adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'avis favorable de la commission des marchés en date du 16 juin 2026 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre des exigences réglementaires relatives à la surveillance des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), Liffré-Cormier Communauté doit réaliser une campagne de mesures sur la station de traitement des eaux usées de Liffré.

Cette mission consiste à réaliser trois campagnes de prélèvements et d'analyses des 23 PFAS réglementaires, en entrée et en sortie de la station, conformément à l'arrêté du 3 septembre 2025, avec transmission des résultats à la DDTM avant le 30 juin 2027.

Une procédure adaptée ouverte a été engagée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique. La consultation a été publiée sur la plateforme Mégalis Bretagne le 6 mai 2026, et la date limite de remise des offres avait été fixée au 08 juin 2026 à 09h00.

La consultation a donné lieu à la réception de quatre offres.

À l'issue de l'analyse des offres et au regard des critères définis dans le règlement de la consultation (40 % prix et 60 % valeur technique), l'entreprise SGS FRANCE, située 29 avenue Aristide Briand – 94110 Arcueil, a obtenu la meilleure note et a été retenue pour réaliser cette mission.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260617-DEC2026_54-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

DECIDE

Article 1er : M. le Président de Liffré-Cormier Communauté attribue le marché n°2026-0010 relatif à la Campagne PFAS, à l'entreprise SGS France, pour un montant de 6 940,60 € HT.

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Fougères.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de Liffré-Cormier Communauté et Monsieur le Trésorier de Fougères sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Bouëxière, le 17/06/2025

Le Président,
M. Guillaume Bégué